

**Direction générale du Trésor**

**Libéria**

**Agriculture et Politique agricole Mars 2025**

**Contexte agricole et relations internationales**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PRINCIPALES DONNÉES** | **UNITES** | **LIBERIA** | **FRANCE** |
| Superficie | km2- 2022[[1]](#footnote-1) | 111 369 | 543 965[[2]](#footnote-2) |
| Population | Millions d’habitants - Evolution 2025/2024 | 5,6  +2,1% | 68,6  +0,2% |
| Indice de développement humain (IDH) | 2023[[3]](#footnote-3) | 0,510  173e rang mondial | 0,920  26e rang mondial |
| Produit intérieur brut (PIB) | Md USD courants - 20231 | 4 | 3 972 |
| Taux de croissance du PIB | % - 2022/20231 | +4,7% | +0,9% |
| PIB / habitant | USD courants - 20231 | 772 | 44 691 |
| Part de l'agriculture dans le PIB | % - 20231 | 35,8% | 1,7% |
| Surface agricole utilisée (SAU)[[4]](#footnote-4) | Mha- 2020[[5]](#footnote-5) | 1,9 | 28,6 |
| Surface arable | Mha- 20211 | 0,5 | 17,9 |
| Surface forestière | Mha - 20201 | 7,6 | 17,2 |
| Balance commerciale tous secteurs | France : Md€ - 2024[[6]](#footnote-6)  Libéria : Md€ - 20247 | -24,7 | -104,9 |
| Balance commerciale agricole et agroalimentaire8 | France : Md€ - 20246  Libéria : Md€ - 20237 | Export : 0,3  Import : 0,4  Solde : -0,1 | Export : 81,9  Import : 78,0  Solde : +3,9 |
| Exportations et importations agricoles et agroalimentaires8 entre les deux pays | M€ - 20246 [[7]](#footnote-7)  Variation 2024/2023 | France depuis Libéria : 0,2  +13,7 | France vers Libéria : 2,7  +3,6 |
| Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires[[8]](#footnote-8) | 202467 | 0,00% des importations françaises  186e fournisseur de la France | 0,6% des importations libériennes  20e fournisseur du Libéria |
| Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires8 | 202467 | 0,00% des exportations françaises  169e client de la France | 0,1% des exportations libériennes  22e client du Libéria |

**Résumé : Ce qu’il faut retenir**

✚ **L’agriculture contribue à 30% du PIB** et occupe plus des deux tiers de la population active.

✚ **L’agriculture du Libéria fait face à de nombreux défis** de productivité, de rendement, d’adaptation au changement climatique et de financement.

✚ **Priorité du gouvernement**, le secteur constitue un levier de croissance pour développer de nouveaux partenariats.

✚ **Des opportunités existent et sont soutenues par les pouvoirs publics** dans le développement des chaînes de valeur, en particulier pour le caoutchouc, les palmiers à huile, le cacao, le café, ainsi que les cultures vivrières (riz et manioc), dans les petits équipements agricoles et dans les intrants (semences végétales).

✚ **Le Libéria souffre d’un déficit commercial structurel en matière d’échanges de produits agricoles et alimentaires**. Les échanges bilatéraux avec la France restent très modestes.

1. **Production agricole**

**Le secteur agricole contribuait à près de 30% du PIB du Libéria en 2024, mais occupait près de 70% de la population active.** Le secteur agricole comprend, d'une part, de nombreux petits exploitants qui pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance et, d'autre part, des exploitations commerciales, dont un certain nombre de grandes plantations axées sur l'exportation.

**Les principales productions agricoles de rente destinées à l’exportation sont en baisse significative ces dernières années** (baisses des récoltes, replantations dans certaines exploitations) :

* caoutchouc : 87,78 M de tonnes en 2021, 64,52 M en 2022, 63,21 M en 2023 ;
* huile de palme : 25,04 M de tonnes en 2021, 24,02 M en 2022, 21,46 M en 2023 ;
* fèves de cacao : 3,51 M de tonnes en 2021, 4,10 M en 2022, 3,97 M en 2022.

Les plantations d'hévéas constituent la principale source d'emplois formels et de revenus agricoles. On estime à 20 000 le nombre d'emplois dans les exploitations commerciales du secteur et à 35 000 le nombre de petits exploitants de caoutchouc. Les plantations de palmiers à huile sont estimées à 180 000 ha.

**Les plantations d'hévéas et de palmiers à huile sous concession appartiennent à des intérêts privés.** Pour les plantations d’hévéas les principaux concessionnaires sont : Firestone Libéria à capitaux américain (48 000 ha), Salala Rubber (8 800 ha) à capitaux indiens, Liberia Agriculture Company (LAC) à capitaux luxembourgeois, Cavalla Rubber Corporation à capitaux ivoirien (SIFCA), Libco (Cocopa) Rubber à capitaux principalement américains.[[9]](#footnote-9) Pour les palmiers à huile, il s’agit de Golden Veroleum à capitaux malaisiens (36 000 ha), Libinco (14 000 ha), Maryland Oil Palm Plantation à capitaux ivoiriens (SIFCA), Lfpi. Les plantations qui appartenaient à l'État avant la guerre civile ont été abandonnées ou usurpées (palmiers à huile, café et cacao).

**Le riz et le manioc sont les principales denrées alimentaires de base.** Le riz a été classé parmi les produits « essentiels critiques ». Le Libéria est un importateur net de produits alimentaires, y compris de riz. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), l'insécurité alimentaire s'était fortement aggravée pendant la pandémie de Covid 19 et suite aux premières conséquences de la guerre en Ukraine.

**La productivité et les rendements des petites exploitations sont généralement faibles.** Ces systèmes agricoles traditionnels à petite échelle reposent plutôt sur une importante main-d’œuvre et une faible mécanisation. La faible intégration du secteur réside dans le manque d’investissement dans les infrastructures de base, dans les intrants agricoles (engrais, pesticides, etc.), dans les matériels et outils agricoles, dans les routes entre les exploitations et les marchés, ainsi que dans les capacités de stockage qui exposent les agriculteurs à des pertes de récoltes significatives. La productivité est également affectée par l'accès limité aux connaissances techniques, à l'innovation et aux pratiques agricoles avancées.

**L'accès au financement demeure l'une des principales contraintes qui pèsent sur les agriculteurs**, les empêchant d’investir. Seuls environ 5% de l'ensemble des prêts des banques commerciales sont affectés à l'agriculture. Le Libéria n'a pas de banque de développement agricole. La Banque de développement coopératif et agricole a cessé ses activités.

**Le Libéria est riche en ressources forestières.** Le couvert forestier avoisine 6,6 M d'ha, soit près de 60% de la superficie du pays. Les forêts du Libéria sont cependant menacées par la culture itinérante, par l'extraction minière et par l'exploitation forestière non contrôlée et illicite. À partir de 2003, les Nations Unies ont imposé des sanctions visant les exportations de bois du Libéria. La fin de la guerre civile a permis le lancement de certaines réformes du régime forestier libérien (Décret exécutif n° 1 du 2 février 2006) et l'adoption d'une nouvelle Loi de réforme du secteur forestier national en 2006, ce qui a abouti à la levée des sanctions des Nations Unies la même année.

**Le secteur de la pêche libérien présente un potentiel de développement important**, le Libéria comptant 579 km de côtes entre les frontières sierra-léonaise et ivoirienne, et une ZEE de 246 152 km2. Mais le secteur est confronté à de nombreuses difficultés concernant les infrastructures, les approvisionnements en intrants, les capacités d'exportation et la gestion de la pêche, y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Aussi, le pays est un importateur net de poisson et de produits de la pêche. En 2021, les importations et les exportations étaient estimées à environ 36 000 tonnes et 200 tonnes, respectivement.

**La pêche libérienne est essentiellement artisanale.** Les pêcheurs artisanaux utilisent des pirogues en bois avec ou sans moteur hors-bord. Il existe environ 700 pirogues artisanales motorisées et 3 500 pirogues à rames, ce qui représente un équipage total de quelque 15 000 pêcheurs. On estime à 21 000 tonnes l'ensemble des captures annuelles destinées à la consommation locale. Le pays compte environ 27 000 poissonniers, qui sont majoritairement des femmes. L'aquaculture artisanale produit surtout des tilapias et des poissons chats avec un volume de production estimé à 250 tonnes en 2021.

**S'agissant de la pêche industrielle**, des chalutiers sont exploités sous licence par des sociétés étrangères (Chine) pour le marché intérieur libérien. Les prises annuelles sont estimées à 5 000 tonnes. La pêche au thon et la pêche à la crevette marine sont les pêches industrielles les plus prisées dans la ZEE du Libéria. Des thoniers battant pavillon étranger (Union européenne et Sénégal) pêchent dans les eaux du Libéria.

**Le débarcadère Mesurado à Monrovia est le seul port où les navires industriels peuvent débarquer leurs prises**, mais il ne disposait pas d'entrepôt frigorifique. En 2021, avec le soutien de la Banque mondiale, le Libéria a lancé un projet visant à moderniser le débarcadère Mesurado et à construire des installations de stockage et de transformation qui permettent aux navires de pêche industrielle de débarquer leurs captures au port de Monrovia, et contribuent à réduire les pertes de recettes liées à l'absence de port pour la pêche industrielle.

**Le secteur manufacturier représente moins de 10% du PIB, et le secteur agroalimentaire est très peu développé**, rendant le pays structurellement dépendant des importations pour un grand nombre de produits alimentaires de base. Les entreprises agroalimentaires libériennes destinent l'essentiel de leur production au marché intérieur. S'il existe quelques grands producteurs de boissons (production d’environ 17 M de litres) et d’eau en bouteille (production d’environ 4 M de litres), la plupart des entreprises locales sont des PME qui produisent notamment des farines et des produits de la boulangerie.

**2. Politique agricole**

**La politique agricole relève du ministère de l'agriculture (MOA).** La Loi de 1956 sur l'agriculture (révisée en 1972) établit le cadre juridique régissant la politique agricole ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). En vertu de cette loi, le ministre de l'agriculture est habilité, entre autres choses, à mettre en œuvre des programmes de soutien à l'agriculture, à réglementer les importations de produits agricoles, à accorder des crédits agricoles et à encourager l'investissement étranger dans l'agriculture et la sylviculture.

**La politique agricole vise principalement à accroître la productivité et à assurer la sécurité alimentaire.** Elle a été notamment guidée par différents programmes : le Programme d'investissement dans le secteur agricole au Libéria (2010) et par le Programme de transformation agricole du Libéria (2016), axé sur le développement des chaînes de valeur, en particulier pour le caoutchouc, les palmiers à huile, le cacao, le riz et le manioc.

**Un nouveau Plan pour le développement de l’agriculture national NADP 2024-2030 a été élaboré** avec l’appui en particulier de la FAO et du FIDA avec une approche coopérative pour autonomiser les agriculteurs et assurer une augmentation de la productivité. Le NADP 2024-2030 veut se concentrer sur le développement des chaînes de valeur pour les cultures vivrières et les cultures commerciales, pour les secteurs de l’élevage et de l’aquaculture, ainsi que celui de la pêche. Le plan veut tenir compte des contraintes affectant l’agriculture du Libéria et sa faible productivité.

**Le coût de l’investissement nécessaire pour ce plan est estimé à plus de 717 M d’USD** et vise à créer des centres de mécanisation et de stockage à travers le pays pour relever les défis de la production et de l’après-récolte. Il vise à renforcer la recherche agricole et la capacité de vulgarisation agricole, ainsi que les capacités institutionnelles du ministère de l’agriculture. Le plan vise également à améliorer l’accès au financement des acteurs des chaînes de valeur agricoles avec la création d’une banque de développement des entreprises agricoles.

En vertu de la **Loi de 2009 portant création de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives** au Libéria (LEITI), toutes les concessions agricoles doivent être publiées. Ces concessions relèvent des dispositions de la Loi de 2005 sur les marchés publics et les concessions (Loi PPCA). En 2018, le Libéria a adopté une nouvelle Loi sur le droit foncier, qui est administrée par l'Office foncier. Ce dernier s'occupe des questions foncières relatives aux terres coutumières, privées et publiques. L'article 48 prévoit qu'une part d'au moins 5% de toutes les concessions de terres coutumières doit être attribuée aux communautés locales.

**Plusieurs organismes d'État interviennent dans la politique agricole et en particulier l'Autorité de réglementation des produits agricoles de base du Libéria (LACRA), créée en 2016** en remplacement de la Société de commercialisation des produits agricoles (LPMC). La LPMC détenait un monopole légal pour la commercialisation et l'exportation de produits agricoles, en particulier le cacao et le café. Selon les autorités, la LACRA ne bénéficie d'aucun privilège commercial exclusif réservé par l'État pour les importations ou les exportations.

La LACRA a commencé ses activités en 2018. Elle est chargée de réglementer les produits agricoles de base, principalement le cacao, le café et les produits à base d'huile de palme, et d'en promouvoir la production, l'entreposage, la transformation, la commercialisation et l'exportation. Il lui incombe également d'établir les prix de référence pour les produits d'origine nationale sur la base des cours mondiaux et d'assurer aux agriculteurs la part juste et rémunératrice qui leur revient. La LACRA se heurte à des difficultés en matière de surveillance, notamment dans les régions frontalières.

Il existe également une **Agence du développement coopératif** qui a pour mandat d'organiser, de réglementer, de superviser, de surveiller et d'administrer les activités des coopératives enregistrées. Elle fournit une assistance technique, notamment par le biais d'activités de formation et de recherche, et assure le règlement des litiges opposant les coopératives et leurs membres.

Une **Agence libérienne de développement et de certification des semences** a également été créée pour faciliter l'alignement du régime national des semences sur le système harmonisé des semences de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Un **Institut central de recherche agricole** (CARI) intervient essentiellement dans des activités de recherche agricole et la mise en place de sites de démonstration.

L'**Agence nationale pour l'aide alimentaire** (NFAA) est chargée de la mise en œuvre des programmes d'aide alimentaire intérieure, tels que le programme d'alimentation scolaire, ainsi que des achats et de l'entreposage des produits alimentaires en cas d'urgence.

Le **Rubber Development Fund Incorporated** a été créé en 2017 afin d'encourager le développement et la modernisation de l'industrie et de la chaîne de valeur du caoutchouc. Tous les producteurs, exportateurs, transformateurs et fabricants peuvent adhérer à cet organisme à but non lucratif, dont la fonction principale est de mettre en œuvre le Plan directeur du Libéria de 2009 pour le développement du secteur du caoutchouc.

**Dans le domaine sylvicole**, **les Nations Unies avait imposé en 2003 des sanctions visant les exportations de bois du Libéria.** La fin de la guerre civile a permis le lancement de certaines réformes du régime forestier libérien. **L'adoption d'une nouvelle Loi de réforme du secteur forestier national en 2006 a abouti à la levée des sanctions** la même année. L'Autorité du développement des forêts (FDA) est chargée de la gestion des ressources forestières sur la base d’un cadre juridique de 10 règlements pris en 2007 et que d’autres textes réglementaires sont venus compléter ces dernières années.

En vertu d’un décret de 2006 pris sur la base des conclusions du Comité d'examen des concessions et du mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies, toutes les concessions forestières existantes ont été annulées. De nouvelles concessions ont été accordées par la suite. Toutefois, à l'issue d'un arrangement conclu avec la Norvège en vue de ralentir la déforestation au Libéria, à partir de 2014, toutes les concessions forestières ont été réexaminées, voire annulées, et aucune nouvelle concession n'a été accordée depuis lors. Plusieurs accords de gestion des forêts communautaires ont ensuite été signés avec les communautés autorisées.

**Le Libéria a pris des mesures pour réformer son système de gestion de la pêche, et en particulier la création de l'Autorité nationale de la pêche et de l'aquaculture (NaFAA)**, organisme autonome destiné à remplacer le Bureau national de la pêche du ministère de l'agriculture. La NaFAA délivre des licences aux navires de pêche industrielle et semi-industrielle, ce qui suppose notamment une inspection préalable des navires au port. Elle tient un registre des navires industriels.

En 2018 a été adopté un plan d'action national pour lutter contre la pêche INN, conformément au plan d'action international (PAI-INN). En 2019 a été adopté la Loi sur la gestion et le développement de la pêche et de l'aquaculture, qui régit la gestion, la conservation, le développement et l'utilisation durable de la pêche et de l'aquaculture et en 2021 a été adoptée une version révisée de la politique stratégique en matière de pêche et d'aquaculture.

**Le Libéria avait conclu un accord de pêche avec l'Union européenne en 2015.** L'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et son protocole d'une durée de cinq ans, ont pris fin le 8 décembre 2020. Ils accordaient des possibilités de pêche de 6 500 tonnes métriques pour le thon et d'autres grands migrateurs à 28 thoniers senneurs et 6 palangriers de l'Union européenne, dont le suivi était assuré par un système de surveillance des navires par satellite (VMS). La contrepartie financière de l'Union européenne pour cinq ans s'élevait à 3,25 M d'EUR. La moitié de cette somme était versée au titre de l'accès aux ressources halieutiques libériennes et l'autre moitié était destinée à la mise en œuvre de la politique de la pêche du Libéria. Il n'y a pas eu de nouveau protocole depuis l'expiration du dernier en 2020.

**3. Echanges commerciaux**[[10]](#footnote-10)

3.1 Balance agricole et agroalimentaire du Libéria

**La balance commerciale de produits agricoles et agroalimentaires du Libéria est structurellement déficitaire.** 429,9 M d’EUR de produits agricoles et agroalimentaire ont été exportés en 2024 à destination du Libéria par ses principaux fournisseurs, en hausse de 5,0% par rapport à 2023. 308,1 M d’EUR ont été importés en provenance du Libéria par ses principaux clients, en très forte progression de +208,7%.

En 2024, les principaux fournisseurs du Libéria en produits agricoles et agroalimentaires sont l’Inde (33,0% de part de marché, principal fournisseur de riz, le riz représentant 95% des exportations indiennes à destination du Libéria), le Brésil (10,9%, viandes et produits carnés 60%, sucre 15%), la Pologne (6,7%, viandes et produits carnés 75%, blé 20%), l’Indonésie (6,5%, 95% huile de palme), la Chine (6,1%, préparation pour sauce 50%, préparation alimentaire 10%), la Turquie (4,6%, viandes et produits carnés 40%, produits d’épicerie 30%), la Malaisie (3,9%, huile de palme 65%, préparation à base de farine 25%), les Pays-Bas (3,5%, oignons 30%, viandes et produits carnés 20%, préparation à base de farine 15%), l’Allemagne (2,5%, viandes et produits carnés 45%, céréales 25%), le Maroc (2,4%, sucre 40%, produits de la pêche 35%, produits d’épicerie 20%). Les principaux produits agricoles et agroalimentaires exportés à destination du Libéria se concentrent sur le riz (30%), la viande et les produits carnés (20%), les produits d’épicerie (15%) et l’huile de palme (5%).

En 2024, les principaux clients du Libéria sont la Malaisie (32,2%, fèves de cacao) qui a progressé de plusieurs places passant devant les Pays-Bas (19,4%, 80% fèves de cacao, 20% huile de palme), l’Indonésie (11,1%, fèves de cacao), l’Espagne (6,9%, huile de palme), le Ghana (6,8%, 70% fèves de cacao, 30% huile de palme), la Bulgarie (5,6%, fèves de cacao), le Maroc (5,0%, huile de palme), la Suède (3,4%, huile de palme), la Belgique (2,0%, fèves de cacao) et la Côte d’Ivoire (1,7%, huile de palme). Les produits agricoles et agroalimentaires importés en provenance du Libéria sont en valeur principalement des fèves de cacao (54%), de l’huile de palme (43%), de l’huile de coco (2%).

**Les principaux clients du Libéria ont également importé en 2024 pour 170,3 M d’EUR de caoutchouc naturel** (code SH 4001), en hausse de 22,1% par rapport à 2023, sans toutefois retrouver le niveau de 2022 de 208,1 M d’EUR. Les principaux clients sont les Etats-Unis (37,7%), la Malaisie (17,4%), l’Allemagne (8,5%), le Canada (7,6%), la Turquie (6,2%), la Chine (5,4%), l’Inde (4,0%), la République tchèque (3,9%), la Pologne (3,1%), l’Espagne (2,2%)

**Les principaux clients du Libéria ont importé pour 8,8 M d’EUR de bois et dérivés** (-52,4% par rapport à 2023). Le principal client reste la Chine (76,6%) devant l’Inde (10,7%), la Turquie (4,9%), la France (2,3%) et l’Italie (1,8%).

**En 2024, les droits d'importation visant les produits agricoles étaient de 11,2%, selon la définition de l'OMC, et de 9,7%, selon la classification CITI[[11]](#footnote-11).** Le Libéria recourt à des exemptions des taux légaux par le biais de décrets exécutifs présidentiels. Le Président peut émettre des décrets exécutifs dans l'intérêt public, pour faire face à des situations d'urgence « qui ne peuvent pas attendre de longues procédures législatives ». Les allégements tarifaires s'appliquent pour une durée d'un an, renouvelable. Le Libéria a ainsi accordé des allégements tarifaires pour des produits tels que les machines agricoles. La suspension des droits sur le riz a été renouvelée chaque année. Dans le cas du Libéria, la transition vers le TEC de la CEDEAO d'ici à 2028 entraînerait une augmentation du niveau global de protection tarifaire pour la plupart des groupes de produits, et en particulier les produits agricoles, dont la moyenne des taux du TEC augmenterait pour atteindre 15,6%. Les poissons et produits de la pêche subiraient des augmentations de plus de 3 points de pourcentage.

**Les importations et les exportations de poisson et de produits de la pêche doivent être accompagnées d'un permis délivré par la NaFAA.** Si le Libéria exportait traditionnellement du poisson vers l'Union européenne, il n'a pas aujourd'hui la certification sanitaire requise pour le faire car il ne dispose pas d'un laboratoire d'essai et de certification adéquat (absence d'un système national de contrôle). C'est la raison pour laquelle il a créé l'Autorité des normes en 2022.

**Le port franc de Monrovia est le plus grand port du Libéria et traite environ 90% du commerce des marchandises du pays.** Long de 600 mètres, son quai principal peut accueillir trois ou quatre navires. Il fonctionne selon un modèle de port propriétaire foncier sous la supervision de la NPA. APM Terminals est titulaire d'une concession pour la fourniture de services maritimes et la manutention de marchandises en conteneurs et en vrac, et en a le monopole dans un rayon de 30 milles du port et vient d’accepter que sa concession soit réétudiée. Les droits portuaires sont perçus par APM Terminals puis remis à la NPA. Le tarif d'APM Terminals est soumis à l'approbation de la NPA. Certaines sociétés ont obtenu une licence pour l'exploitation de leurs propres terminaux au port franc c’est le cas de Firestone (caoutchouc).

Le port de Buchanan traite la plupart des exportations de minerai de fer du pays, mais des exportations de bois, traitées par la NPA, y sont aussi réalisées. Le port de Greenville traite principalement l'huile de palme. Les concessions sont détenues par les sociétés de plantation Golden Veroleum et Equatorial Palm. Des exportations de bois, traitées par la NPA, y sont aussi réalisées. Greenville est certifié comme ayant un niveau de sécurité 2 selon le Code ISPS. Le port de Harper est le plus petit port, avec une profondeur maximale comprise entre 5 et 7 mètres. Il traite principalement du bois.

3.2 Echanges commerciaux entre la France et le Libéria

**Le commerce agricole et agroalimentaire bilatéral est relativement modeste**, le Libéria étant le 186ème fournisseur de la France (0,00% des importations françaises) et le 169ème client de la France (0,00% des exportations françaises). La France est le 20ème fournisseur du Libéria (7ème fournisseur pour l’Union européenne) et le 22ème client du Libéria (12ème pour l’Union européenne).

Le commerce bilatéral entre la France et Libéria se caractérise par un excédent commercial de 2,53 M d’EUR en faveur de la France en 2024, contre 2,46 M EUR en 2023. La France a exporté pour 2,71 M d’EUR de produits agricoles et agroalimentaire en 2024, en hausse de +3,6% par rapport à 2023, et en a importé pour 0,18 M EUR, en hausse de +13,7%.

En 2024, les principaux produits agricoles du Libéria importés par la France sont pour les deux tiers des oléagineux (0,11 M EUR, en baisse de -27,7%) essentiellement de l’huile de palme. Les exportations françaises vers le Libéria sont diverses : lait et produits laitiers (0,63 M EUR, en hausse +29,6%), produits d’épicerie (0,57 M EUR, en hausse +70,7%), viandes et produits carnés (0,33 M EUR, en baisse de -3,8%), vins et spiritueux (0,27 M EUR, en baisse de -53,2%).

La France n’est que le 16ème client du Libéria pour l’importation de caoutchouc naturel : 0,9 M d’EUR en 2024 (-13,8% par rapport à 2023) contre 2,3 M en 2022. La France est le 4ème client du Libéria pour l’importation de bois et dérivés : 0,2 M d’EUR en 2024 (-68,1% par rapport à 2023) contre 1,2 M en 2022.

**4. Accords internationaux**

Le Libéria est devenu le 163ème membre de l'**Organisation mondiale du commerce** le 14 juillet 2016. Il accorde au minimum le traitement NPF à tous ses partenaires commerciaux. Le Libéria fait partie de l’**Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)**. Le Libéria est également membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Au niveau régional, le Libéria est membre de la **Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)** depuis sa création, ainsi que de l'Union du fleuve Mano, depuis sa création en 1973, qui comprend la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, tous membres de la CEDEAO, cependant, la mise en œuvre effective de ses objectifs en matière d'intégration commerciale régionale reste un défi. Le Libéria a signé l'accord portant création de la **Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf)** en mars 2018 et a envoyé ses instruments de ratification en 2024 devenant le dernier pays membre à entrer dans la ZleCaf.

**5. Relations bilatérales**

**L’Agence française de développement (AFD) accompagne le Libéria dans le développement solidaire et durable de son agriculture** en finançant quelques projets :

* WISE (Wonegizi-Wologizi Initiative for Sustainable Ecosystems – 9 M d’EUR) vise notamment à accompagner la gestion durable du paysage forestier de Wonegizi-Wologizi, à travers une approche intégrée au plan géographique et en associant étroitement l’ensemble des acteurs. Il s’articule autour de trois axes principaux : la protection et la gestion des zones de conservation forestière, le développement d’une agriculture durable et d’activités génératrices de revenus pour les communautés locales, ainsi que le soutien institutionnel et le renforcement des capacités afin d’assurer une gouvernance efficace et pérenne des ressources naturelles.
* REALISE (10 M d’EUR), cofinancé avec la Banque Mondiale, cible les jeunes vulnérables des zones rurales afin de leur offrir de meilleures opportunités d'emploi.
* STRIVE (Strengthening Integration Through Vocational Education – 10 M d’EUR), mis en œuvre par l'ONG française IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement), visant à favoriser l'intégration socio-professionnelle des jeunes libériens et à développer des opportunités économiques dans les zones rurales, comprend un volet appui aux petits exploitants (formation à la gestion de leur ferme, accès aux marchés ruraux, etc.).

Depuis 2018, l’AFD finance également un programme de bourses (5 M d’EUR) permettant d’envoyer des cohortes de 20 étudiants à l’INP-HB, école d’ingénierie de référence en Côte d’Ivoire. Cette initiative vise à renforcer l’employabilité des étudiants libériens grâce à une formation de niveau licence, incluant un enseignement en français dans des domaines tels que l’agriculture, l’industrie, l’ingénierie civile ou encore la géologie.

Des discussions sont en cours avec l’AFD sur le réseau FAR qui bénéficie d’une subvention de l’AFD dans le cadre d’un appui multi-pays. Un diagnostic a été effectué en 2021 pour le Libéria[[12]](#footnote-12). Enfin, une réflexion est en cours pour un appui de l’AFD et du CIRAD à une IGP pour le café Liberica (plant endémique au Libéria).

**La présence des entreprises françaises dans le secteur agricole et agroalimentaire au Libéria est inexistante**. Les entreprises françaises étaient principalement présentes dans les secteurs du caoutchouc et de l'huile de palme avant que les capitaux soient cédés en 2024. Le *French Business Club de Monrovia* ne comprend pas d’entreprises agricoles et agroalimentaires françaises.

1. Banque mondiale [↑](#footnote-ref-1)
2. 543 965 km² pour la métropole ; la surface Outre-mer est de 89 242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113 000 km² au total [↑](#footnote-ref-2)
3. Rapport sur le développement humain 2025 [↑](#footnote-ref-3)
4. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). [↑](#footnote-ref-4)
5. FAO [↑](#footnote-ref-5)
6. Douanes françaises, Trade Data Monitor [↑](#footnote-ref-6)
7. Données des douanes des partenaires du Libéria (statistiques miroir), Trade Data Monitor [↑](#footnote-ref-7)
8. N’incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel [↑](#footnote-ref-8)
9. LEITI (2024), *Report 2021-2022*. Adresse consultée : <https://eiti.org/sites/default/files/2024-01/Official%20Liberia%2015th%20EITI%20Report.pdf> [↑](#footnote-ref-9)
10. En l’absence de données des douanes du Libéria, les données sont celles des douanes des partenaires du Libéria (statistiques miroir - Trade Data Monitor) qui couvrent plus de 95% des échanges du Libéria à l’exception principale des échanges avec la Russie. [↑](#footnote-ref-10)
11. OMC Examen de politiques commerciale du Libéria, Août 2023 <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/TPR/S441R1.pdf&Open=True> [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://www.reseau-far.com/liberia-diagnostic-of-the-agricultural-and-rural-sector-and-its-rural-and-agricultural-training-system/> [↑](#footnote-ref-12)